

A Madame et Messieurs les Présidents d'associations
et utilisateurs des équipements publics

Bellerive, le 30 mars 2022

Objet : mesures réduction des coûts d'énergie dans les équipements publics

Réf. : FS/SG/LD/SC

Madame, Monsieur

La hausse inédite du prix de l'énergie que nous subissons tous suscite aussi de vives inquiétudes pour notre Collectivité.

Une menace plane sur nos budgets publics. Il devient donc plus qu'urgent de trouver des pistes, que ce soit à court ou à long terme.

Sur l'année 2022, la hausse des coûts de l'énergie pourrait augmenter de 30 à 50 % ce qui représente une hausse de 140 000 € à 240 000 €. Si on se projette à l'échelle de la mandature, la hausse s'élèverait entre 560 000 € et 960 000 €.

C'est donc un budget conséquent que nous ne pourrons pas dépenser sur certains travaux ou sur des projets déjà engagés. Il va nous falloir aussi réaliser des économies de fonctionnement.

Je ne souhaite pas procéder à une hausse des impôts locaux. C'est donc dans ce contexte que j'ai décidé et annoncé en séance du Conseil municipal du 22 mars dernier, des mesures fortes, citoyennes et écologiques.

Ces mesures concernent :


- La coupure de chauffage dans nos équipements publics à partir du 15 avril
- La réduction immédiate de la température à 19°C sur l'ensemble des sites
- Et très probablement la coupure de l'éclairage public en pleine nuit dans certains secteurs résidentiels

Pour aller plus loin, nous avons déjà réorienté nos choix de système de chauffage de la Maison des Associations en cours de réhabilitation, par une chaudière à bois.

Cette réduction d'énergie est aussi un moyen de se protéger des risques de pénuries et s'inscrit dans la logique d'une lutte contre le gaspillage qui répond parfaitement à la situation actuelle où les risques sont réels.

Sachant compter sur votre compréhension et votre civisme,

Recevez, **Madame, Monsieur**, mes sincères salutations.


François Sennepin,
Maire de Bellerive-sur-Allier

